

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Région - Formation - Prépa</b>	<b>500</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** l'avis du Conseil, Social et Environnemental régional en date du 14 décembre 2020,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement CS3.2 : relatif à l'extension aux bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur du dispositif "Région- Formation - prépa" présenté par le groupe SERR;
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion
- ENTENDU** Christelle CARDET, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalis POIRIER, Pascal GANNAT, Anne-Sophie FAGOT, Marie-Cécile GESSANT, André MARTIN, Brigitte NEDELEC

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 35 248 000 € d'autorisations d'engagement et d'une dotation de 37 839 604 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°500 : " RÉGION FORMATION - PRÉPA ".

**ATTRIBUE**

une subvention de 11 200 000 € à la Caisse des dépôts et consignations gestionnaire des abondements de CPF via la plateforme « Mon Compte Formation »,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 11 200 000 €, confiée à la Caisse des dépôts et consignations gestionnaire des abondements de CPF via la plateforme « Mon Compte Formation », pour le financement du dispositif "PREPA Permis de conduire" destiné aux jeunes ligériens demandeurs d'emploi de moins de 26 ans peu qualifiés,

**APPROUVE**

la convention présentée en annexe 1,

**AUTORISE**

la dérogation de cette convention à l'article n° 11 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional du 10 juillet 2020,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire  
Abstentions : Groupe La Région en Marche

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs